

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf juillet, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni à la bergerie de Monnier à Pompignan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 13 juillet 2023

Date d'affichage : le 13 juillet 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 34

Votants : 34 + 7 = 41

Votants par procuration : 7

Absents excusés : 12

Absents : 4

Présents : MM.TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme BARBIER Mireille, MM.CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mmes DRACS Marie Andrée, M.FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, Mmes AGNIEL Virginie, MASOT Alexandra, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

M. FIORENZANO Johan à Mme GIBERGUES Laetitia

M. OLIVIERI Bruno à M. TARQUINI Joseph

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Mme MARTIN Catherine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: MM. ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, Mmes AUBERT Martine, ROTTE Sandrine, MM. WEITZ Bruno, BERTO Stéphan, Mmes BARON Réjane, MEUNIER Hélène, ROUX Florence, MM. SOULIER Cyril, MOLINES Louis

Absents: MM. GAUBIAC Laurent, LAGARDE Jean-Louis, BARON Jérôme, Mme TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : M. MOH Cyril

Début de séance : 18h00

Délibération n°075/2023 : Approbation du conseil communautaire du 7 juin 2023

Fabien CRUVEILLER rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 juin 2023 a été envoyé aux conseillers communautaires titulaires, suppléants et aux mairies.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à L'unanimité

le procès-verbal de la séance du 7 juin 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.




Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :